



BSV Horticulture et Paysage 2020 BOURGOGNE- FRANCHE COMTE

- BULLETIN Spécial 26 mars 2020 -

**Message transmis par la DRAAF\SRAL Bourgogne-Franche-Comté
à l'attention des producteurs horticoles**

Bonjour,

"Suite à l'entrée en application le 14/12/2019 du règlement (UE) 2016/2031, le passeport phytosanitaire est exigé pour la vente à distance (vente par correspondance, vente en ligne, etc...) de tout végétal destiné à la plantation, que ce soit vers un opérateur professionnel ou un utilisateur final.

Le ministère en charge de l'agriculture, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au Covid 19, afin de pallier en partie à la fermeture des magasins de distribution (fleuristes, jardinerie) et d'éviter la proximité physique entre vendeurs et acheteurs, autorise exceptionnellement la vente à distance vers des utilisateurs finaux (particuliers, amateurs) de végétaux et produits végétaux sans passeport phytosanitaire, sous respect des conditions suivantes :

- *la vente est réalisée à l'intérieur du territoire national,*
- *l'opérateur professionnel s'assure que les végétaux qu'il a reçus de ses fournisseurs avaient un passeport phytosanitaire,*
- *l'opérateur professionnel exerce une surveillance visuelle de ses végétaux et s'assure que les végétaux qu'il vend sont exempts des symptômes de présence d'organismes réglementés. Tout opérateur professionnel est en effet responsable de l'état phytosanitaire de ses marchandises,*
- *l'opérateur professionnel conserve une traçabilité amont et aval.*

Pour toute question, les professionnels sont invités à s'adresser à la DRAAF/SRAL Bourgogne Franche-Comté par mail :

sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Cette disposition exceptionnelle prendra fin avec la levée des mesures de confinement liées à la crise sanitaire.

A noter que toute vente à distance vers un opérateur professionnel (professionnel exerçant une activité liée au végétal : agriculteur, arboriculteur, horticulteur, distributeur, jardinerie, fleuriste,...) reste soumise à passeport phytosanitaire."

On se retrouve la semaine prochaine, pour le BSV n°3 !

Prenez soin de vous, de votre famille et de vos collaborateurs,

Bonne journée
Cordialement.

Toute l'équipe du BSV Bourgogne-Franche-Comté